

LE CONTRAT DE GENERATION

Objectif : Embaucher un jeune (< 26ans) en CDI en favorisant le maintien dans l'emploi des salariés âgés et en assurant la transmission du savoir et des compétences

Situation actuelle (données Mars 2013) :

	Total	Répartition	
		Jeunes (15-24 ans)	Séniors (+ de 50ans)
Taux chômage	10%	17%	21%
Variation sur 1 an	11%	11%	17%
durée moyenne inscription à pôle emploi	255 j	139 j	442 j

A la lecture de ce tableau il apparaît clairement que la proportion des Séniors a augmenté plus fortement que celle des jeunes et par ailleurs cette population reste beaucoup plus longtemps en recherche d'emploi

Le dispositif se présente sous 2 formes différentes selon la taille de l'entreprise:

	Entreprises de moins de 300 Salariés		Entreprises de plus de 300 Salariés (y compris EPIC)
	inférieur à 50	50 à 299	
Dispositif	aide financière	aide financière	Obligatoire en absence d'accord collectif ou plan d'action ↓ Pénalité Financière 1% rémunérations
conditions	embauche jeune CDI maintien sénior (57ans)	embauche jeune CDI maintien sénior (57ans) accord collectif ou plan d'action	
Montant	4000 € /an	4000 € /an	